

Ville de Landivisiau - Séance du 6 juillet 2017 - n° 2017/405

## **SEJOUR SKI : TARIFICATION 2018**

Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, chaque année, la Ville organise un séjour ski pendant les vacances de février/mars à destination des 11 à 17 ans.

Le prochain séjour, d'une capacité globale de 32 places, se déroulera à LES CONTAMINES-MONTJOIE (Haute-Savoie) du 24 février au 4 mars 2018 et sera organisé en régie par le Service Enfance-Famille-Jeunesse de la Ville.

Afin que les familles s'organisent dès le mois de septembre (inscription pour les landivisiens et pré inscriptions par numéro d'ordre pour les résidents des communes extérieures), il est proposé de fixer la grille tarifaire pour le séjour ski 2018 en tenant compte de l'augmentation des coûts liés à l'hébergement, le transport (prestataire local) et les forfaits ski :

<b>Tarifs 2018</b>	
<b>Landivisiau</b>	<b>Autres communes</b>
405 €	496 €

### **CONSIDERANT** que :

- les inscriptions pour les jeunes landivisiens commenceront en septembre 2017 lors de la journée des associations. Les pré-inscriptions pour les familles extérieures commenceront à la même date et l'inscription définitive sera confirmée à partir de mi-novembre 2017 en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée ;

- à l'inscription, 120 € d'acompte seront demandés aux familles, à régler avant le 13 novembre 2017 (solde à régler avant le 8 décembre 2017) ;

- la Ville se réserve la possibilité d'annuler le séjour 10 jours avant la date de départ si le nombre de participants est insuffisant.

**VU** l'avis favorable de la commission « Enfance - Famille - Jeunesse » en date du 21 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs du séjour ski 2018 tels que présentés et les modalités d'inscription,

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 03/07/2017

Et de la publication, le... 02/08/2017

Fait à Landivisiau, le... 06/07/2017

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

